



Refus d'établir un certificat médical

Par **libiron**, le 17/12/2009 à 21:08

Bonjour,

j'ai un souci aidez moi s'il vous plaît. un proche de moi est détenteur d'un récépissé de demande de titre de séjour non assorti du droit de travail (3 mois) et ça fait 15 mois depuis qu'elle renouvelle et il y a quelques jours un courrier de la préfecture lui demande de fournir un certificat médical établi par le medecin de l'enfant stipulant que l'enfant est suivi et toujours accompagné par son parent (qu'il y ait mention du nom du parent).

Seulement arrivé à la PMI avec la lettre de la préfecture le medecin de la PMI qui le suit refuse d'écrire et surtout de mentionner le nom du parent qui a toujours accompagné l'enfant sous pretexte que la préfecture demande quelque chose d'interdit

Alors aidez moi car je ne comprends plus rien est ce qu'il a raison ou pas sachant que le délais de la préfecture est de 15 jours donc il reste au moins 9 jours. Que faire?

Merci pour votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le 18/12/2009 à 10:36

[fluo]GISTI[/fluo]
Permanence juridique
3 Villa Marcès
75011 Paris
01 43 14 84 84

01 43 14 60 66

[fluo]CIMADE[/fluo]

Permanence juridique

64 Rue Clisson

75013 Paris

01 45 55 22 10

01 40 08 05 34

Permanence téléphonique le mercredi matin (9h30-12h30)

Bonjour, contactez les Associations GISTI, CIMADE, ils tiennent des permanences juridiques en Droit des Etrangers et vous aideront à résoudre ce problème délicat, courage à vous, cordialement.